



COPIE

Decazeville, le 21 OCT. 2016

Le Président

Monsieur Daniel SIFFRAY
ADDSCA

Association Départementale pour la Défense
et la Sécurité des Cyclistes de l'Aveyron
17 Rue Maurice Bompard
12000 RODEZ

à

Service Cadre de vie - Transports
Affaire suivie par S. MARTY & N. POULAIN de LAFONTAINE

Nos réf. : 2016/SM/NPL/A2244/D2138

OBJET : Aménagement de la véloroute - voie verte de la vallée du Lot

Monsieur Le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 12 Octobre dernier concernant l'aménagement de la véloroute – voie verte de la vallée du Lot pour les parties situées sur notre territoire.

Il s'agit de l'aménagement de la partie du chemin rural situé sur la commune de Bouillac entre St Martin-Bouillac et Bréziès.

Je vous informe que la Commune de Bouillac sera située sur notre territoire à compter du 1^{er} Janvier 2017 à l'occasion de la fusion de notre communauté de communes avec celle de la vallée du Lot.

Dès lors, je ne manquerai pas de prendre en considération votre demande.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président
de la Communauté de Communes



André Martinez
André MARTINEZ

Copie : M. Julien SAVARY – Association « Deux Pieds Deux Roues »
5 av. F. Collignon – 31200 TOULOUSE

Siège social : Maison de l'Industrie, BP 68 - 12300 DECAZEVILLE - Tél. : 05 65 43 95 00 - Fax : 05 65 43 27 64
e-mail : contact@cc-decazeville-aubin.fr - Site : www.cc.decazeville-aubin.fr



BORDEREAU d'ENVOI

A :

**Monsieur Julien SAVARY
Association « Deux Pieds Deux Roues »
5 avenue F. Collignon
31200 TOULOUSE**

Réf. : 2016/SR/D2152

OBJET : AMENAGEMENT DE LA VELOURTE – VOIE VERTE DE LA VALLEE DU LOT

NOMBRE	DESIGNATION DES PIECES
1 ex	- Copie du courrier n° 2016/NPL/D2138 adressé ce jour à M. Daniel SIFFRAY ADDSCA, concernant l'affaire citée en objet.

Decazeville le 21 octobre 2016

Le Président,

André MARTINEZ